



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 46689

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés de mise en oeuvre de la carte Vitale. Dans le département de l'Aude par exemple, 33 % seulement des praticiens (selon les derniers chiffres publiés par la CPAM) utilisent la carte Vitale. Cette situation serait pour une large part imputable au coût élevé du système de télétransmission lequel n'est que très partiellement pris en charge par l'assurance maladie. Compte tenu de l'intérêt que présente ce système, qui en particulier réduit considérablement les délais de remboursement de leurs dépenses de santé (part assurance maladie) aux assurés sociaux, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour accélérer sa généralisation.

Texte de la réponse

Les statistiques du mois de septembre 2000 indiquent que dans le département de l'honorable parlementaire, l'Aude, 88 % des médecins ont reçu une CPS et que 48 % télétransmettent. Comme dans tous les autres départements, un démarrage significatif est en outre attendu dans les autres professions (pharmaciens, auxiliaires médicaux) à la fin de l'année 2000. En ce qui concerne le volet financier, outre l'aide à l'informatisation reçue en 1998, l'avenant à la convention médicale portant sur les télétransmissions prévoit une aide pérenne de 40 centimes pour chaque feuille de soins électronique plafonnée à 3 000 francs par an. Cette aide permet aux médecins d'être indemnisés pour toute FSE régulièrement télétransmise pendant toute la durée de la convention. Ce bilan est encourageant et ce projet contribue donc favorablement à la rénovation du système de gestion de l'assurance maladie. Mais au-delà de ce problème de gestion, une accélération de l'informatisation du corps médical est constatée, ce qui est un facteur important d'amélioration de la qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46689

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3095

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 697